

## Colloque organisé en hommage à Paul Bouchet

### « L'Égale Dignité, fondement éthique des droits de la personne »

---

11 Octobre 2024

Conseil Économique, Social et Environnemental  
Propos introductifs de Robert Guillaumond  
Président de l'Institut Paul Bouchet

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Permettez qu'avant quelques propos introductifs je remercie Monsieur le Président Sauvé d'avoir accepté de présider ce colloque et que je remercie, également chacune de Mesdames Lazerges et Hédon pour leur participation en qualité de modératrices de nos tables rondes ainsi que chacun des intervenants pour leur contribution au bon déroulé de nos débats.

Mon propos introductif sera consacré à un bref rappel **du caractère combattant de Paul** puis à quelques mots justifiant que, pour rendre hommage à Paul Bouchet, nous ayons choisi, parmi d'autres thèmes qui pourraient être tout aussi justifiés celui de l'égale dignité, fondement éthique des droits de la personne.

**L'homme**, que la plupart d'entre vous ont bien connu, a mené une vie exemplaire, riche de sa multiplicité, aux facettes variées, de la rénovation du syndicalisme étudiant en 1946 jusqu'à la présidence en 1989 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) puis en 1998 d'ATD Quart Monde, en passant par **trente années** d'une vie d'avocat puis une petite dizaine d'années en qualité de Conseiller d'État.

Dans toutes ces activités, Paul bouchet fut un combattant exemplaire, au service de son idéal républicain dont il illustra toutes les facettes de sa devise.

Il fut un **combattant de la liberté** qu'il illustra en particulier, comme jeune résistant puis comme avocat de différentes causes parmi lesquelles figurent de manière éminente la cause des militants de l'indépendance algérienne défendue devant des tribunaux civils et militaires, en France et en Algérie, dans des conditions difficiles, voire périlleuses.

Il fut un **combattant de l'égalité** qu'il illustra comme étudiant en 1944 lorsqu'il participa à la rénovation du syndicalisme étudiant avec la volonté d'offrir à tous l'accès à l'enseignement supérieur puis comme avocat, 30 ans durant, au service des salariés et de leurs organisations professionnelles, et, plus largement aux services des « infortunés », selon la formule de Dufourny de Villiers qu'il découvrit lors de son compagnonnage avec ATD Quart monde.

Il fut tout aussi bien un **combattant de la fraternité** qu'il illustra tout au long de sa vie, plus particulièrement dans son œuvre d'utopiste -bâtitseur à Goutelas, puis durant les 20 dernières années de sa vie, à la CNCDH, puis aux côtés d'ATD Quart Monde où il fit de la lutte contre toutes forme d'exclusion un horizon de l'idéal démocratique.



La première partie de ce colloque nous offrira l'occasion de revisiter diverses phases de la vie militante de ce combattant grâce à l'audition de divers témoignages

Ces témoignages nous permettront d'évoquer ce passé mais, plus encore, d'illustrer la force de ce principe d'égalité qui fut l'une des sources essentielles d'inspiration et d'action de Paul.

Au sein de la diversité de ses champs d'interaction, Paul fit de ce principe le **fil conducteur** de ses actions.

Par voie de conséquence, il est le fil conducteur de notre colloque.

De ce principe éthique d'égalité, Paul, comme il le faisait pour tous ses engagements, veillait à ancrer l'assise en lui donnant profondeur philosophique et profondeur historique.

Il convia, à cette fin, les auteurs et œuvres qu'il aimait.

En premier lieu, le Florentin, Pic de la Mirandole, dont il fit accrocher le portrait dans une salle du château de Goutelas, et dont il rappelait qu'avec son bref (30 pages) mais notoire discours « de la dignité de l'homme », il était l'une des personnes fondatrices, au XVème siècle, de l'humanisme moderne.

**De manière plus contemporaine**, il convia également, Jean Jaurès (dont il relut à cette fin la thèse de doctorat), Paul Ricoeur (sous l'influence de Mireille Delmas-Marty), et, bien évidemment, René Cassin dont il célébra toujours l'apport intellectuel et historique et sous le portrait duquel il siégea avec plaisir à la présidence de la CNCDDH.

A ce propos, Paul aimait également rappeler qu'il avait commencé sa propre vie militante dans les derniers mois de la deuxième guerre mondiale et que, pendant cette même période, des États aussi différents que les États-Unis de Roosevelt, la Russie de Staline, la Chine de Tchang Kaï-Chek, le Royaume Uni de Churchill, et la France de De Gaulle avaient su se mettre d'accord pour intégrer, en 1945 (Charte des Nations-Unies) et 1948 (déclaration universelle des droits de l'homme) le concept de dignité dans les textes fondateurs du droit international des droits de l'homme.

Et que, dès lors, nos sociétés, malgré leurs divisions, devaient être capables d'intégrer le principe d'égalité de dignité dans leur corpus juridique.

Madame Martin-Chenut nous rappellera le long cheminement que fut cette intégration. En droit français, et à la suite de la décision « bioéthique » rendue par le Conseil Constitutionnel (sous présidence de Robert Badinter) le 27 juillet 1994, il est une pierre essentielle de ce chemin : la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions qui fait du respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains le fondement d'un impératif national et d'une priorisation des politiques publiques consacrés à la lutte contre toutes formes d'exclusion.

Nous savons, en particulier par ce qu'en dit Geneviève de Gaulle dans son livre « le secret de l'espérance », le rôle qui fut celui de Paul dans l'élaboration, la détermination, et la mise en œuvre de ce texte de loi qu'il œuvra ensuite à décliner, jusqu'en 2007, dans trois autres lois essentielles (les lois CMU, SRU et DALO).

Paul était légitimement fier d'avoir ainsi contribué à faire loi de ses exigences éthiques, elles-mêmes fondées, au soir de sa vie, sur sa réflexion de juriste militant soucieux de rendre effectifs les droits tout autant que de les proclamer.

Mais, il ne manquait pas de célébrer ce que cette intégration au droit français du principe d'égalité de dignité devait à ces deux figures éminentes que furent **Geneviève de Gaulle-Anthonioz** et **Joseph Wresinski** et de rappeler ce que ses propres réflexions devaient à l'une et à l'autre.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 est en effet l'un des aboutissements de vingt années de combats, travaux et rapports de Joseph Wresinski et Geneviève de Gaulle relatifs à la grande pauvreté et à ses conséquences. En particulier, les rapports présentés ici même, au Conseil économique et social (CES), en 1987 par Joseph Wresinski sur le

thème « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » (d'où cet issue une définition de la précarité retenue par le CES et les Nations Unies), et, en 1995, par Geneviève de Gaulle-Anthonioz sur « l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi que le rapport « Grande pauvreté et droits de l'homme » présenté par Joseph Wresinski à la CNCDH en 1988, quelques mois avant que Paul accède à la présidence de cette institution, et dont Paul retiendra l'urgence de considérer comme définitivement indivisibles tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels.

Paul marquera l'importance de cette filiation en reprenant le même titre de « grande pauvreté et droits de l'homme » pour une étude intégrée au sein du rapport annuel « lutte contre les exclusions et droits de l'homme » qu'il présenta en 1992 au Premier ministre au nom de la CNCDH.

Et je veux dire que, rendant hommage ce jour à Paul Bouchet sur le thème de l'égalité, nous rendons du même coup hommage à chacun de ces deux personnages prophétiques.

Le sort de ce qui devint la loi d'orientation du 29 juillet 1998 se détermina à l'occasion d'un épisode de cohabitation politique au sommet de l'État et d'un moment politique très particulier largement dû à l'entregent de Geneviève de Gaulle-Anthonioz que celle-ci décrit avec gourmandise dans son livre « le secret de l'espérance ».

Ce moment politique permit à Paul Bouchet de faire admettre dans la loi une large partie du texte qu'il avait lui-même préparé.

On souligne peu, d'ordinaire, qu'il éprouva néanmoins une déception, relative, dont il fit naturellement la source d'une plus grande détermination.

Sa déception, relative, tint au fait qu'il échoua à faire admettre le changement de paradigme qu'il souhaitait tenir pour loi et que, dans son projet, il traduisait par la reconnaissance du fait que c'est la privation des droits fondamentaux qui crée l'exclusion et la grande pauvreté, et non l'inverse.

Il tira de cette déception une détermination plus forte dont il se fit l'écho dans les deux petits ouvrages qu'ensuite il publia, écrivant que la reconnaissance de l'égalité comme fondement éthique des droits de la personne n'exige pas seulement un changement de paradigme mais nécessite – écrit-il – **une révolution copernicienne**. Cette exigence est l'un des éléments essentiels de l'héritage laissé par l'homme auquel

nous rendons hommage.

Pour cet héritage, commençons par l'inventaire.

**Où en sommes-nous sur le chemin de cette révolution copernicienne ?**

Tel est l'objet principal de notre colloque.

---